



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Séance ordinaire tenue le 15 janvier 2024, à 19 h,
à la salle Jules-Romme

Étaient présents :

La mairesse : M^{me} Estelle Muzzi

Les conseillers : M. Michel Dubuc
M. Carmyn Girard
M^{me} Vicky Bergeron Landry
M. Simon Lejour
M^{me} Carole Ste-Marie

Était absente : M^{me} Marie-Claude Adam

formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Aussi présente, la greffière-trésorière adjointe, M^{me} Stéphanie Leblanc.

Pensée

RÉSOLUTION 2024-01-001

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 janvier 2024.

1- **Ouverture de la séance**

2- **Adoption de l'ordre du jour**

3- **Suivi aux séances précédentes :**

4- **Adoption du procès-verbal**

- a) Résolution : Adoption procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023
- b) Résolution : Adoption procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 dédié au budget et au plan triennal d'immobilisation
- c) Résolution : Adoption procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 à 20h30

5- **Comptes**

6- **Administration générale**

- a) Résolution : Entente fin d'emploi de la directrice générale / greffière-trésorière
- b) Résolution : Nomination au poste de directrice générale / greffière-trésorière
- c) Résolution : Avis changement de directrice générale aux organismes
- d) Résolution : Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
- e) Résolution : Autorisation congrès 2024 COMBEQ
- f) Résolution : Adoption liste préliminaire des propriétés en vente pour non-paiement des taxes



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

- g) Résolution : Autorisation à la directrice générale pour les ventes pour non-paiement de taxes
- h) Résolution : Demande à la CPTAQ : Domaine des Arôme inc.
- i) Résolution : Demande à la CPTAQ : M. Latour
- j) Résolution : Avis à Desjardins de changement de directrice générale

7- Règlementation

- a) Avis de motion : règlement 198 concernant le plan d'aménagement d'ensemble
- b) Dépôt et adoption projet de règlement 198, plan d'aménagement d'ensemble

8- Sécurité publique

- a) Information : Liste de sorties des pompiers
- b) Résolution : Octroi du mandat de fourniture des APRIA
- c) Résolution : Unité Communautaire de Mesures d'urgence Montérégie
- d) Résolution : Priorité locale, Sûreté du Québec
- e) Résolution : Signataire au compte bancaire du Service incendie

9- Hygiène

- a) Résolution : Renouvellement contrat officier responsable du règl. des chiens et chats
- b) Résolution : Autorisation pour stérilisation des chats

10- Comités

11- Voirie

- a) Résolution : Soumission pour asphaltage

12- Loisirs

- a) Résolution : Adoption rapport fête de Noël

13- Parc

- a) Résolution : Autorisation d'achat tuyaux haute pression pour canon à neige

14- Demande de don et d'appui

- a) Résolution : Appui à Ste-Clotilde, programme national d'alimentation scolaire
- b) ANNULÉ
- c) ANNULÉ
- d) Résolution : Don Société d'histoire des XI
- e) Résolution : Don club de patinage artistique de Napierville

15- Informations

- a) Information : Correspondance MAPAQ, réduction impact fiscal
- b) Information : Association pulmonaire du Québec, radon
- c) Information : Don de la Députée Carole Mallette pour la guignolée de St-Bernard

16- Levée de l'assemblée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2024-01-002

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023.

RÉSOLUTION 2024-01-003

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 dédié au budget et au plan triennal d'immobilisation

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M^{me} Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 dédié au budget et au plan triennal d'immobilisation.

RÉSOLUTION 2024-01-004

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 à 20 h 30

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 suivant la session dédié budget.

RÉSOLUTION 2024-01-005

Comptes

Considérant que les comptes ont déjà fait l'objet d'une vérification; Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soient acceptés et payés les comptes du mois de décembre 2023 de la liste en annexe A.

Du chèque 62190 au chèque 62280 inclusivement, le total est :... 236 832,62 \$
Le fonds de roulement est de : 690 000,00 \$
Le montant disponible au fonds de roulement pour 2024 est de : . 665 370,00 \$
Les intérêts du mois ne sont pas encore comptabilisés.

RÉSOLUTION 2024-01-006

Entente fin d'emploi de la directrice générale / greffière-trésorière

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle a convenu d'une entente visant à finaliser le lien d'emploi avec l'employée numéro 100-0001;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle a pris connaissance des modalités de cette entente;

ATTENDU QUE l'entente à intervenir constitue une communication échangée dans le cadre de négociations intervenues entre les parties et qu'à ce titre, la transaction est confidentielle;

En conséquence,

il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M. Carmyn Girard et résolu à l'unanimité

Que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle entérine l'entente intervenue le 22 décembre 2023 entre la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle et l'employée numéro 100-0001;

Que le financement de cette dépense soit pris à même le budget de fonctionnement;

Que la mairesse soit autorisée à poser tous les actes nécessaires afin de donner suite aux engagements de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle aux termes de l'entente;

Que l'employée numéro 100-0001 n'est plus à l'emploi de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle depuis le 22 décembre 2023;

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle remercie l'employée numéro 100-0001 pour son implication et son dévouement auprès de la Municipalité et de la communauté.

RÉSOLUTION 2024-01-007

Nomination au poste de directrice générale / greffière-trésorière

CONSIDÉRENT la vacance du poste de directrice générale, greffière-trésorière;

CONSIDÉRENT QU' il est opportun que le poste de directrice générale, greffière-trésorière soit occupé de façon continue;

En conséquence,

il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité

Que soit nommée, M^{me} Stéphanie Leblanc à titre de directrice générale, greffière-trésorière;

Que les modalités d'embauche seront détaillées au contrat de travail;

Que la mairesse soit autorisée à signer un contrat de travail avec M^{me} Stéphanie Leblanc.

RÉSOLUTION 2024-01-008

Avis changement de directrice générale aux organismes

CONSIDÉRANT QUE madame Stéphanie Leblanc est nommée au poste de directrice-générale et greffière-trésorière en date d'aujourd'hui;

CONSIDÉRANT QUE le changement à ce poste touche plusieurs organismes;

En conséquence,

il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soient avisés du changement de directrice générale, greffière-trésorière tous les organismes pouvant être touché tel que, et sans s'y limiter : le MTQ, LE MAMH, l'ADMQ, la SQ, la SAAQ, la MRC des Jardins-de-Napierville, la REMQ, Retraite Québec, l'Assurance Chômage, la Sécurité civile, ClicSécur et autres.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2024-01-009

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil municipal de Saint-Bernard-de-Lacolle a complété et déposé le formulaire « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil » en janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE les déclarations ont été déposées à la séance du 15 janvier 2024;

En conséquence,

il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M^{me} Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que soit transmise, au MAMH, la liste des membres du conseil municipal ayant déposé le formulaire complété et signé.

RÉSOLUTION 2024-01-010

Autorisation congrès 2024 COMBEQ

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la COMBEQ se tiendra à Saint-Hyacinthe du 18 au 20 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs formations sont données à cette occasion;

En conséquence,

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité que soit autorisée l'inspectrice, M^{me} Amandine Darbelet à assister au congrès de la COMBEQ, en avril 2024 à Saint-Hyacinthe.

Que lui soit remboursé les frais d'inscription et les dépenses reliés à l'évènement incluant une nuit à l'hôtel.

RÉSOLUTION 2024-01-011

Adoption liste préliminaire des propriétés en vente pour non-paiement des taxes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC Jardins-de-Napierville, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

En conséquence,

Il est proposé par M^{me} Vicky Bergeron Landry, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que la directrice générale, greffière-trésorière envoie, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC Jardins-de-Napierville, la liste des immeubles présentée au conseil à ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

Qu'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et au centre de services scolaire des Grandes Seigneuries.

RÉSOLUTION 2024-01-012

Autorisation à la directrice générale pour les ventes pour non-paiement de taxes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle peut enchérir et acquérir à la vente pour taxes qui aura lieu à la MRC des Jardins-de-napierville conformément à l'article 1038 du Code municipal :

En conséquence,

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière madame Stéphanie Leblanc, d'agir à titre de mandataire de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle en vue d'acquérir, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle tous immeubles qui ne trouveront pas d'adjudicataire lors de la vente pour taxes devant se tenir à la salle du conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville sise au 1767, rue Principale, Saint-Michel, Québec;

Que le mandataire ne sera pas tenu de payer immédiatement le montant de l'adjudication;

Que le mandataire ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toutes dettes privilégiées d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

RÉSOLUTION 2024-01-013

Demande à la CPTAQ : Domaine des Arôme inc.

ATTENDU QUE L'entreprise Domaine des Arômes inc, représentée par M. Richard Généreux, est propriétaire des lots 5 158 468, 5 591 712 et 5 591 713;

ATTENDU QU' une autorisation de la CPTAQ est nécessaire puisque le lot est en zone agricole dynamique;

ATTENDU QUE le potentiel du lot est de 2-8w, présente des limitations modérées;

ATTENDU QUE le potentiel des lots avoisinants est d'aucun facteur limitatif est de 2-8w aussi;

ATTENDU QUE les sols sont déjà à l'agriculture et seront encore après la transaction;

ATTENDU QU' il y aura aucune conséquence puisque c'est une aliénation permettant plus de culture pour le futur acheteur;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

- ATTENDU QUE** les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et des règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour des établissements de production animale demeureront inchangés;
- ATTENDU QUE** cette demande d'autorisation ne vise pas de demande d'autorisation à une fin autre que l'agriculture;
- ATTENDU QUE** le projet du demandeur n'aura aucun impact sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles;
- ATTENDU QU'** il n'y aura aucun impact sur la qualité et la quantité d'eau et de sol dans le secteur;
- ATTENDU QUE** les nouvelles propriétés foncières posséderont les superficies suffisantes pour la pratique de l'agriculture;
- ATTENDU QUE** cette demande n'aura pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole, ni sur la possibilité d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;
- ATTENDU QUE** la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M^{me} Vicky Bergeron Landry, et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande déposée à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec par Monsieur Richard Généreux.

RÉSOLUTION 2024-01-014

Demande à la CPTAQ : M. Latour

- ATTENDU QUE** M. André Latour est propriétaire du lot 5-159-723 et loue une partie du lot 5-158-497;
- ATTENDU QUE** le potentiel du lot est de 2-6x, présentent des limitations modérées;
- ATTENDU QUE** les sols sont déjà entretenus par M. Latour, il en a fait son potager;
- ATTENDU QU'** il y a aucune conséquence puisque la petite parcelle n'est pas cultivé depuis plus de 20 ans;
- ATTENDU QUE** les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et des règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour des établissements de production animale demeureront inchangés;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

ATTENDU QUE cette demande d'autorisation ne fait aucune contrainte au propriétaire actuelle puisqu'elle est louée pour une utilisation autre qu'agricole;

ATTENDU QUE le projet du demandeur n'aura aucun impact sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles;

ATTENDU QU' il n'y aura aucun impact sur la qualité et la quantité d'eau et de sol dans le secteur;

ATTENDU QUE la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M. Simon Lejour, et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande déposée à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec par monsieur André Latour.

RÉSOLUTION 2024-01-015

Avis à Desjardins de changement de directrice générale

CONSIDÉRANT QUE le changement au poste de directrice générale et greffière-trésorière concerne la Caisse Desjardins,

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité

Que soit retiré le nom de M^{me} Jocelyne Blanchet à l'accès D affaire, comme gestionnaire du compte Visa et comme signataire au compte;

Que soit ajouté le nom de M^{me} Stéphanie Leblanc, à la Caisse Desjardins, comme gestionnaire du compte Visa et comme administratrice principale de l'Accès D affaires.

AVIS DE MOTION

Le conseiller M. Michel Dubuc donne avis de motion que sera présenté pour étude à la prochaine séance ou à une séance subséquente le règlement 198, règlement plan d'aménagement d'ensemble.

RÉSOLUTION 2024-01-016

Dépôt et adoption projet de règlement 198, plan d'aménagement d'ensemble

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit déposé et adopté le premier projet de règlement 198, plan d'aménagement d'ensemble, tel qu'à l'annexe B.

RÉSOLUTION 2024-01-017

Octroi du mandat de fourniture des APRIA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une seule soumission pour la fourniture d'appareils respiratoires autonomes;

CONSIDÉRANT QUE la soumission est conforme;

Par conséquent,

il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M. Carmyn Girard et résolu à l'unanimité que soit octroyé le contrat pour la fourniture d'appareils



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

respiratoires autonomes pour le service d'incendie de Saint-Bernard-de-Lacolle à Boivin & Gauvin inc. au coût de 104 197,24 \$ incluant les taxes.

RÉSOLUTION 2024-01-018

Unité Communautaire de Mesures d'urgence Montérégie

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M. Carmyn Girard et résolu à l'unanimité que soit autorisée la directrice générale à signer l'entente du service incendie de Saint-Bernard-de-Lacolle et l'UCMU pour un coût maximum de 750,00 \$, plus taxes (30 pompiers x 25,00 \$).

RÉSOLUTION 2024-01-019

Priorité locale, Sûreté du Québec

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M^{me} Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que soient indiquées à la Sûreté du Québec les priorités d'action locales 2024-2025 :

- Amélioration de la prévention et des suivis des citoyens susceptibles de causer des troubles à l'ordre public;
- Amélioration de la prévention et des suivis de l'intimidation auprès des élus et des citoyens;
- Demande d'augmentation de rencontres planifiées avec la marraine;
- Demande d'augmentation de la surveillance policière au coin de la Route 202, chemin Ridge et chemin Pleasant Valley sud.

RÉSOLUTION 2024-01-020

Signataire au compte bancaire du Service incendie

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que soit autorisée M^{me} Emilie Garceau, comme signataire, pour les transactions bancaires du service d'incendie de Saint-Bernard-de-Lacolle.

RÉSOLUTION 2024-01-021

Renouvellement contrat officier responsable du règl. des chiens et chats

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M^{me} Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que soit renouvelé le mandat de M^{me} Isabelle Robert comme officier responsable pour l'application du règlement relatif aux animaux ;

Que soit renouvelé le mandat de M^{me} Isabelle Robert comme officier responsable de l'application du règlement concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec ;

Que les actes suivants fassent partie intégrante de son mandat :

- Tenir le registre des chiens à jour et le remettre mensuellement à la Municipalité ;
- Prise en charge d'un animal vivant (fourrière, nourrir et nettoyage) ;
- Téléphoner aux propriétaires des chiens errants ;
- Euthanasie (payé par la Municipalité) ou adoption d'animal non réclamé ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

- Collecter les amendes pour reprendre un animal (fourrière) ;
- Recevoir les appels pour les chiens errants (soir et fin de semaine inclus) ;
- Recevoir les appels de la SQ concernant notre Municipalité ;
- Remettre un rapport des sommes d'argent perçu ;
- Tenir un registre des interventions faites ;
- Émettre les constats d'infractions.

Que ce mandat est pour une période de 12 mois et renouvelable à la fin de chaque mandat par voie de résolution ;

Que sa rémunération soit l'équivalent :

- d'un montant forfaitaire de 5 000,00 annuel, payable en 2 versements : en juin et décembre ;
- le coût des pensions des chiens à la fourrière (15,00 \$ par jour) ;
- Cinquante dollars (50,00 \$) par présence plus le kilométrage pour se rendre lors de présence à la Cour de St-Rémi ;

Que ses obligations sont telles que décrites dans le règlement relatif aux animaux.

RÉSOLUTION 2024-01-022

Autorisation pour stérilisation des chats

ENTENDU QU' un montant de 5 000,00 \$ a été prévu au budget de 2024;

ENTENDU QUE les chats sont un fléau sur notre territoire;

ENTENDU QUE plusieurs citoyens demandent à la Municipalité d'intervenir dans ce dossier;

En conséquence,

il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'officier responsable de l'application du règlement des chiens, M^{me} Isabelle Robert, à faire la capture, et à faire faire la stérilisation des chats et des chattes jusqu'au maximum prévu au budget.

Que la Municipalité félicite M^{me} Robert pour son excellent travail.

RÉSOLUTION 2024-01-023

Soumission pour asphaltage

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que soit autorisée la directrice générale, M^{me} Stéphanie Leblanc, à préparer une demande de soumission sur le SEAO pour procéder à l'asphaltage du chemin Pleasant Valley Sud, du chemin Alberton au rang Roxham et le rang Bogton de la route 202 jusqu'au 217, rang Bogton.

RÉSOLUTION 2024-01-024

Adoption rapport fête de Noël

Il est proposé par M^{me} Vicky Bergeron Landry, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité que soit adopté le rapport de la fête de Noël qui a eu lieu le 3 décembre 2023.

Que soit remerciés tous les bénévoles y ayant participé.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2024-01-025

Autorisation d'achat tuyaux haute pression pour canon à neige

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'achat d'un tuyau haute pression pour le canon à neige, au coût approximatif de 375,00 \$ plus taxes.

RÉSOLUTION 2024-01-026

Appui à Ste-Clotilde, programme national d'alimentation scolaire

CONSIDÉRANT

la demande d'appui de la municipalité de Sainte-Clotilde via la résolution numéro 2023-11-688, adopté le 20 novembre 2023, qui demande l'appui des municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville ainsi qu'à la MRC des Jardins-de-Napierville pour transmettre la demande d'implantation au gouvernement de la mise sur pied d'un programme national d'alimentation scolaire;

En conséquence,

il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M. Carmyn Girard et résolu à l'unanimité

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle appui la demande de la municipalité de Sainte-Clotilde;

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle autorise la directrice générale et greffière-trésorière à transmettre la présente résolution aux municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville ainsi qu'à la MRC des Jardins-de-Napierville pour fin d'appui à l'implantation du programme national d'alimentation scolaire pour les familles qui éprouvent des difficultés financières;

Que la présente résolution soit transmise à notre députée provinciale M^{me} Carole Mallette, à la députée fédérale, M^{me} Branda Shanahan, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministère de l'éducation.

RÉSOLUTION 2024-01-027

Don Société d'histoire des XI

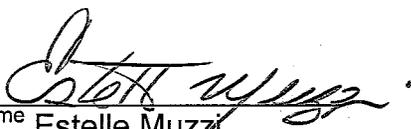
Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M^{me} Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que soit émis un chèque de 240,00 \$ pour la commandite à la Société d'histoire des XI.

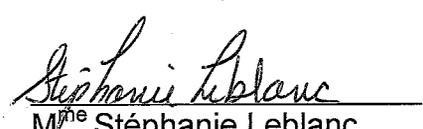
RÉSOLUTION 2024-01-028

Don club de patinage artistique de Napierville

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité que soit émis un chèque en commandite au Club de patinage artistique de Napierville au montant de 200,00 \$ pour une demie page de publicité pour le Parc régional St-Bernard.

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M. Simon Lejour que soit levée la séance ordinaire du 15 janvier 2024 à 20 h 00.


M^{me} Estelle Muzzi
Mairesse


M^{me} Stéphanie Leblanc
Greffière-trésorière